

POLLUTION A L' OZONE (O3)

Niveau 2 – Début : **Mardi 12 août 2025**

En ce moment la qualité de l'air n'est pas satisfaisante et le **niveau d'alerte** du dispositif anti-smog genevois est atteint.

- La limite de vitesse est **actuellement** réduite à 80km/h sur l'autoroute de contournement genevoise.
- Stick'Air : la *circulation différenciée* sera appliquée **dès demain, mercredi 13 août, entre 6h00 et 22h** :
 - Seuls les véhicules concernés arborant l'un des macarons Stick'Air suivants pourront alors circuler dans le périmètre genevois de circulation différenciée.



- Les vignettes françaises Crit'Air (selon la même numérotation) sont également reconnues.
- Les transports publics seront temporairement gratuits pour tous demain, mercredi 13 août, dès le début des services sur tout le réseau genevois (zone 10). Durant, cette période, chacun peut circuler sur ce réseau sans billet.

NIVEAU DE POLLUTION

MESURÉ LE MARDI 12.08.2025

Canton de Genève	Valeurs horaires maximales
Necker	155 µg/m ³
Foron	170 µg/m ³
Meyrin	223 µg/m ³
Passeiry	167 µg/m ³

Régions voisines	Valeurs horaires maximales
Nyon (VD)	146 µg/m ³
Le-Loche (NE)	151 µg/m ³
Gaillard (74-France)	163 µg/m ³

ÉVOLUTION

Le temps restera ensoleillé et chaud (conditions caniculaires) avec de possibles orages isolés sur les reliefs à partir de jeudi. Les prévisions météorologiques – situation notamment anticyclonique - indiquent des conditions encore favorables à l'accumulation de l'ozone dans l'air.

Valeur limite OPair horaire : 120 µg/m³

RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA POLLUTION A L'OZONE

SE PROTÉGER

La pollution à l'ozone peut provoquer des irritations des yeux, du nez et de la gorge et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes.

Recommandations sanitaires :

Limiter les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air lorsque la pollution à l'ozone est la moins élevée (par ex. la matinée) car l'effort physique augmente le volume d'air inhalé. Eviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution. Pour un meilleur confort, renoncer au port de lentilles en cas de gêne oculaire.

Les personnes les plus vulnérables sont particulièrement concernées, à savoir les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'asthme, d'insuffisance respiratoire ou cardiaque. Demander conseil à son médecin en cas d'aggravation des symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, gorge ou nez irrité). En cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin.

LIMITER LA FORMATION D'OZONE

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution à l'ozone.

Lors de déplacements : Utiliser les transports publics et les P+R. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode Eco-Drive®.

A la maison et au jardin : Utiliser des produits sans ou pauvres en solvants organiques (peintures, vernis, laques, colles). Utiliser de l'essence "alkylée" (faible teneur en COV), carburant approprié pour les tondeuses, débroussailluses, etc. Privilégier les produits locaux.

EN SAVOIR PLUS

- <https://air.ge.ch> : concentrations en polluants, informations, conseils pratiques (Genève)
- <http://ozon-info.ch> : site national sur l'ozone
- <http://www.atmo-rhonealpes.org> : information sur la pollution en France voisine



INFORMATIONS

- L'Info-Service répond à la population au 022 546 76 00
- Pour toute information sur la qualité de l'air, contacter le SABRA au 022 388 80 40
- airCheck : application mobile sur smartphone (iOS et Android)
- Air2G2 : application mobile sur smartphone (iOS et Android) et site Internet <https://web.air2g2.app/>